

**CORRIGÉ****Sujet : LA VIE PRIVÉE****Plan possible :****Comment protéger la vie privée à l'ère des nouvelles technologies ?****I. REDEFINIR LA VIE PRIVEE ?****A) La conquête de la vie privée (docs. 1, 3, 6 et 10)**

Qu'est-ce que la vie privée ? ; délimitation des espaces publics et privés ; textes de lois fondateurs en matière de vie privée ; les limites du droit à l'information...

**B) Les nouvelles technologies et la collecte des données personnelles (docs. 1, 3, 4, 5)**

Les nouvelles technologies (internet, biométrie, géolocalisation, puces RFID) et la vie privée : les données personnelles collectées et stockées en chiffres (docs. 3, 4, 5) ; traçage de l'individu et menaces sur la vie privée ; or, internautes (en partie) consentants dans la mesure où ce sont eux qui fournissent lesdites données personnelles

**C) L'exploitation des données personnelles en débat (docs. 1, 2, 3, 4 et 9)**

En discussion, les bienfaits et les méfaits de l'exploitation des données personnelles entre potentialités (docs. 3, 4 et 8) et contrôle (docs. 1, 2, 3 et 9) : exploitation commerciale, marketing, scientifique, etc. ; retombées en matière d'économie, de santé, de sécurité... bien-être social escompté sur fond de polémique entre les partisans de la libre exploitation des données personnelles et les défenseurs de la vie privée et des libertés individuelles

**II. LA NECESSITE DE PROTEGER LA VIE PRIVEE****A) Vers la fin de la vie privée ? (docs. 1, 4, 5, 6 et 7)**

Les termes du débat (docs. 1, 4, 5, 6)

Le débat de la fin de la vie privée en question : des comportements et des stratégies complexes (doc. 7)

**B) Une prise de conscience collective (docs. 1, 2, 4, 5, 6, 8 et 10)**

Risques encourus (docs. 1, 5 et 6)

Prise de conscience de la part des individus internautes (docs. 2, 4 et 6) ; de la part des pouvoirs publics (docs. 8 et 10)

**C) Une protection des données personnelles insuffisante (docs. 1, 2, 6, 4 et 9)**

Solutions possibles : stratégie de la transparence, du bouclier, (doc. 4) ; encadrement (docs.1 et 4)

Mais minimisation des risques, manque de mobilisation (docs. 1 et 4), encadrement insuffisant (docs. 2, 6 et 10)...

Au-delà de l'encadrement, problématique technique rencontrée (docs. 4 et 9) dans la protection des données personnelles